



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

COMPTE-RENDU du C.A du 13 FEVRIER 2026 à ESCOS à 18h30

8 présents et une procuration.

P.BERGES / B.BLANCANT / J.GJINI / J.P LAVIE-CAMBOT /
D.JACOT/X.EDON/F.MONTANE/P.MARRIMBORDES.

5 absents :

J.B.BARNEIX / P.CASSOURRET / V.GUILHOT / G.LARROQUE / M.ECHAQUI.

Procuration de J.B.BARNEIX à X.EDON.

Présence de notre employé D.ZAGO.

Présence de Michel SALANAVE, pour nous présenter l'ALEVIBOX.

Ouverture de la séance à 18h40

● **L'ALEVIBOX** : Présentation par M. SALANAVE :

- Positionné sur le fond de la rivière et dans les affluents ou naitront et croiront les poissons
- Faire féconder les œufs avec l'eau de la rivière du repeuplement ; cela ne s'est jamais fait, mais il considère que c'est très important.
- On place les ALEVIBOX à des emplacements de frayères naturelles.
- Une fois la résorbsion de vésicule effectuée, on doit ouvrir la clayette pour que les alevins s'en échappent.
- Taux de réussite moyen :70%.
- Coût d'un alevibox : 320€.

● **POINT FINANCIER :**

- Il s'agit du projet de budget 2026. Nous aurons un déficit probable autour de 5800€ à 6000€.
- Ce déficit est dû à plusieurs facteurs, mais principalement à l'arrêt de notre collaboration avec la Fédération pour les missions du programme « Source », ainsi qu'à la baisse des permis de pêche.
- Un bilan plus détaillé est demandé à notre société comptable pour voir dans quels secteurs on peut « rogner » sur les dépenses.



● **POINT COGEPOMI :**

- Concernant la pêche de l'aloise en seconde catégorie, P.BERGES a demandé qu'il y ait un vote : **PAS DE VOTE.**
- C'est soit disant la règlementation la moins contraignante qui doit s'appliquer ; on devrait donc s'aligner sur la règlementation des Landes, même si le Préfet des P.A en ferme la pêche.
- Pour la demande d'alevinage du Gave d'Oloron en tacons, on se heurte à la position de l'O.F.B qui est contre, au prétexte que l'on doit laisser faire au maximum la nature. P.BERGES leur réplique que vu le très faible nombre de reproducteurs sur nos gaves, on n'a aucune chance de « regonfler » le cheptel saumons en laissant faire la nature.
- L'INRAE est également contre les alevinages, prétendant qu'il n'y a pas de réussite.
- **Sur ce sujet également, REFUS DE VOTE.**
- Un groupe technique doit être constitué sur le sujet courant février. Pierre BERGES en fera partie.
- Le problème de ce refus de vote, c'est que la décision finale d'aleviner ou pas, ne sera pas prise en séance plénière, mais la présidente de séance à dit quelle appliquerait la décision du groupe technique.

● **COMMANDES DE TRUITES POUR L'OUVERTURE**

- On part sur les mêmes quantités de poissons que l'an passé.
- Didier ZAGO va nous donner les disponibilités de PEILLEN et l'organisation des lâchers se fera lors du C.A LE 06 MARS (en principe).

● **PROBLEME POUR LES ALEVINAGES :**

- Notre commande à CAUTERETS n'ayant pas été passée à temps, il n'y avait pas d'alevins à disposition.
- Didier ZAGO doit voir avec la pisciculture de SARRANCE s'ils auraient 50.000 alevins de disponibles et si oui, doit prospecter très rapidement les secteurs à aleviner.
- Dans le cas où aucun alevinage ne serait possible, il faudra voir si on fait passer ce budget en empoissonnement complémentaire.

● **POINT JURIDIQUE SUR LES AFFAIRES EN COURS :**

- Centrale d'AUTERRIVE : Cette affaire est mal partie pour nous ; en effet, malgré la condamnation pour « faux en écritures », l'usinier et ses sponsors ont réussi à avoir de nouveau toutes les autorisations nécessaires.



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- La cassation sur les A.P du port de BAYONNE et les indemnités concernant la pêche dans le port de BAYONNE : ces deux affaires sont toujours en cours.

- **TRAVAUX A EFFECTUER :**

- On doit attendre une période de beau temps pour effectuer les travaux.
- Didier ZAGO et Pierre CASSOURRET doivent arrêter une date et l'annoncer sur Whatsapp.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

La question se pose de l'opportunité de conserver l'école de pêche.

A l'unanimité des votants, il est décidé d'abandonner l'école de pêche et d'annuler l'assurance qui en découle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire

B.BLANCANT